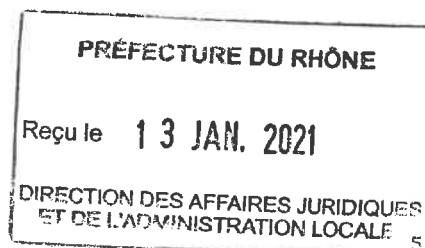


Convocation adressée le 10 décembre 2020
Compte rendu affiché le 8 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absente excusée : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

Demande de versement du produit 2020 des dons et legs

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves les plus méritants de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Pour l'année 2020, le produit de ces dons et legs est le suivant :

Legs Passage : 5.710 € vs 6 584 € en 2019
Legs Tellière : 1.300 € vs 1 396 € en 2019
Legs Teyssière : 17 € vs 18 € en 2019
Legs Bavoillot : 400 € vs 500 € en 2019
Legs Vallas : 5.000 € vs 11 830 € en 2019
Legs Clot : 0 € vs 2 178 € en 2019.

Soit au total, 12.427 €.

Une répartition de ces sommes conforme aux volontés exprimées par les donateurs ainsi que la liste des élèves bénéficiaires seront soumises au vote du comité syndical lors d'une prochaine séance. Cette liste et les montants versés à chaque bénéficiaire seront transmis à la Ville de Lyon pour contrôle.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ sollicite auprès de la Ville de Lyon le versement du produit 2020 des dons et legs, soit la somme de 12.427 €, qui sera inscrite en section de fonctionnement au compte 7713.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT